

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<https://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Voeux-2011.html>

Voeux 2011

- Nos activités - Réflexions/Débats - Les Débats de l'AJM -



Date de mise en ligne - mardi 11 janvier 2011

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Je vous adresse au nom du Conseil d'Administration de l'AJM tous nos voeux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2011.

L'année 2011 sera une année charnière pour l'association à plusieurs titres.

Tout d'abord, nous souhaitons que l'AJM s'inscrive dans des actions pérennes. Le partenariat avec l'éducation nationale qui est mis en place depuis plusieurs années notamment au TGI de PARIS va dans ce sens. Mais nous souhaitons aussi favoriser l'échange entre les collègues afin de faire évoluer les pratiques. C'est pourquoi nous avons lancé dès cette année des débats en juridiction sur les pratiques quotidiennes des magistrats. Le premier thème « magistrat et culpabilité » a permis de réunir une cinquantaine de magistrats dans près d'une dizaine de tribunaux. Nous allons tout au long de cette année poursuivre ces échanges réguliers afin de les installer dans le paysage institutionnel et permettre au plus grand nombre de profiter d'espaces d'échanges. Ainsi dès début février, sans doute dans la semaine du 7 février, le prochain débat aura pour thème : « Le magistrat : un dépendant ? ».

Une autre manière d'inscrire l'AJM dans la durée c'est de proposer en lien avec la fédération nationale des unions des jeunes avocats (FNUJA) une action annuelle de mise en lumière d'une pratique professionnelle de magistrats ou d'avocats, que ce soit pour le permis de conduire ou le crédit à la consommation, la mise en place d'une action pédagogique sur un département ou une action institutionnelle. Nous espérons très prochainement pouvoir vous présenter plus en détails cette initiative.

A côté de ces actions sur nos pratiques professionnelles, l'AJM reste avant tout l'association des nouveaux magistrats. Chaque année, le conseil d'administration rencontre les auditeurs de justice en pré affectation pour leur proposer de les accompagner dans leur prise de poste. Nous avons un « kit de survie », des référents géographiques et des référents fonctionnels. De plus, nous avons mis en place une foire à la formation continue et une ligne directe pour aider les auditeurs de justice à choisir leur poste. Dernièrement, nous proposons la mise en place d'un « kit des bon plans » pour tous les auditeurs de justice et les magistrats afin de faciliter leurs installations.

Il ne restait à l'AJM qu'à s'ouvrir aux auditeurs de justice dès leur entrée à l'ENM. C'est ce qui sera fait dès l'année prochaine après la modification statutaire que nous vous proposerons lors d'une assemblée générale extraordinaire courant juin prochain.

Cette assemblée générale sera enfin l'occasion de modifier profondément les acteurs principaux de l'AJM. L'association a été créée en juin 2007. Le chemin parcouru dans notre paysage institutionnel est important, chaque année installant d'avantage notre association auprès des collègues. Pour poursuivre notre action, il est essentiel que des énergies nouvelles apparaissent. Cela ne peut se faire que si les « membres fondateurs » de l'AJM laissent peu à peu leur place aux nouveaux collègues. Après le départ de Vanessa LEPEU, vice présidente de l'AJM, l'année dernière, remplacée par Charlotte GAZZERA, c'est à mon tour de quitter la présidence de l'association. Un nouveau duo président-vice président sera donc en place dès juin prochain pour impulser de nouvelles énergies à l'association.

L'AJM est en perpétuelle mutation. Je souhaite que cette année 2011 lui permette de se renouveler et de répondre encore d'avantage aux attentes de nos collègues afin qu'elle devienne incontournable dans notre paysage institutionnel.

L'AJM appartient à tous ses adhérents. Cette année, plus encore que les précédentes, nous espérons que chacun pourra se saisir de notre association et y impulser ses idées, ses espoirs et ses coups de gueules. Notre site internet est notamment l'espace d'expression, anonymisé, de la parole des jeunes magistrats. N'hésitez pas à vous en saisir.

Les réunions régionales comme il y en a eu récemment dans la région lilloise favorisent aussi ces échanges. Enfin, les conseils d'administration de l'association sont ouverts à tous.

L'AJM permet également des rencontres avec des personnalités du monde judiciaire. Après avoir rencontré Jean Paul JEAN, Jean Yves MONTFORT, et Eric de MONTGOLFIER, nous espérons pouvoir bientôt rencontrer le Procureur Général près la Cour de Cassation, Monsieur Jean Louis NADAL.

L'AJM c'est aussi favoriser les échanges entre auxiliaires de justice. C'est pourquoi nous avons mis en place avec la FNUJA un groupe de travail sur la pratique de la garde à vue. Nous rencontrons à ce titre le SNOP (syndicat national des officiers de police judiciaire) le 11 janvier.

Pour éviter l'isolement des premiers mois d'une prise de poste, pour échanger sur nos pratiques, pour expliquer le fonctionnement de la Justice, et pour mieux connaître son corps, l'AJM reste à votre service.

Bonne année à tous,

Paul HUBER, Président, pour le Conseil d'Administration

Crédits photos [ici](#)